



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/271  
3 avril 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 3 AVRIL 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT  
DU SOUDAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre adressée au Conseil de sécurité par S. E. Ali Osman Mohamed Taha, Ministre des affaires étrangères du Soudan, concernant l'agression érythréenne contre les territoires soudanais situés dans l'État de la mer Rouge, sur la frontière orientale du pays.

Je me permets de vous demander de bien vouloir porter la teneur de cette lettre urgente à l'attention des membres du Conseil de sécurité afin qu'ils puissent y donner les suites qui conviennent.

Je vous serais reconnaissant, en outre, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint

(Signé) Hamid Ali ELTINAY

[Original : arabe]

ANNEXE

Lettre datée du 1er avril 1997, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires  
étrangères du Soudan

1. Comme vous le savez, le Soudan tient le Conseil de sécurité régulièrement informé des effets de la poursuite de la politique d'agression contre le Soudan menée par le Gouvernement dirigé par le Front populaire de libération de l'Érythrée. J'ai le regret de vous informer, ainsi que les autres membres du Conseil, que l'Érythrée s'est à nouveau livrée à des actes d'agression contre le territoire soudanais, visant plusieurs secteurs de la région orientale du pays. Dans le cas le plus récent, les forces érythréennes, accompagnées d'éléments rebelles, ont commis leur agression à l'aide de chars T-55, de véhicules blindés, de pièces d'artillerie de différents calibres, de lance-roquettes et d'armes antiaériennes. L'opération s'est déroulée comme suit :

a) Dans la matinée du 26 mars 1997, les secteurs de Garora et d'Etereba, au Soudan oriental, ont fait l'objet d'une agression armée lancée à partir du territoire érythréen;

b) Le 27 mars 1997, les forces érythréennes ont lancé une attaque contre le poste d'Agitay, au Soudan oriental, puis contre plusieurs points situés sur le littoral de la mer Rouge, notamment Kalfia et Agig. Les Érythréens ont annoncé leur intention d'occuper la ville de Toker, une des plus importantes du Soudan oriental, et de couper la grand-route qui relie Port-Soudan à Khartoum.

2. Comme les précédents, ces actes d'agression s'inscrivent dans une campagne que l'Érythrée se vante chaque jour de mener contre le Soudan, et qui met en péril non seulement la sécurité du pays lui-même mais aussi la stabilité de la région.

3. Après ces précisions sur les faits concernant l'agression perpétrée par le Front populaire de libération de l'Érythrée, je me permets de demander au Conseil de sécurité de prendre les mesures voulues pour y mettre un terme, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et dans le cadre de la responsabilité qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

4. Pour finir, je tiens à affirmer que le Soudan se réserve absolument le droit de défendre sa souveraineté, la sécurité de ses citoyens et son intégrité territoriale.

5. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les autres membres du Conseil de la teneur de la présente lettre et faire distribuer celle-ci comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Ali Osman Mohamed TAHA

-----